

FICHE D'ECART DE VISITE D'INSPECTION

FICHE N°

1

Cette fiche sera publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après l'inspection

Entreprise : ARKOPHARMA

Lieu : CARROS

Date de l'inspection: 10/03/2006

ECART AUX DISPOSITIONS DE (1) : A.P. de 04/10/05

ARTICLE : 4.3.9

CONCERNE : LA DOCUMENTATION LES EQUIPEMENTS

LES EMISSIONS

(1) Indiquer sur quel texte réglementaire porte l'écart

DESCRIPTION DE L'ECART CONSTATE PAR L'INSPECTEUR :

DRIRE

- Respecter la valeur à partir de débit, DCO et DBO5.

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ECART CONSTATE PAR L'INSPECTEUR

SIGNATURE

DU REPRESENTANT
DE L'EXPLOITANT:

SIGNATURE

DE L'INSPECTEUR:

COMMENTAIRES EVENTUELS DE L'EXPLOITANT SUR L'ECART CONSTATE :

La baisse actuelle des volumes d'eau utilisées est due : a) aux nombreuses dispositions prises de réduction de consommation d'eau - b) à la réduction actuelle de notre activité de production.

EXPLOITANT

SUITES ENVISAGEES PAR L'EXPLOITANT

ACTION(S) CURATIVE(S) ET ACTION(S) CORRECTIVE(S) DECIDEE(S), AVEC LEURS DELAIS D'APPLICATION :

Debit: Il est prévu de remonter (au moins provisoirement) le débit de Banié préfectoral de 300 à 150 m³/jour.

DCO-DBO5 : poursuite des actions de sensibilisation du personnel

+ Mise en place de détecteurs de présence d'alcool ds certains réseaux d'évacuation d'eaux industrielles à risque, afin de signaler tout excès d'alcool dans nos rejets.

+ Intensification de la récupération des eaux de lavage.

+ Poursuite avec nos prestataires, d'études techniques permettant d'améliorer la qualité des effluents

PERTINENCE DE LA (DES) ACTION(S) DECIDEE(S)

COMMENTAIRES SUR LA PERTINENCE DE LA (DES) ACTION(S) DECIDEE(S)

OUI NON

DRIRE

L'absence de débit permettrait ainsi par les modifications de concentrations en DBO5 et DCO de voir l'effet de ces mesures techniques en vue de l'absence d'un arrêté préfectoral complémentaire.

SUSCEPTIBLE DE MISE EN DEMEURE : OUI

SUSCEPTIBLE D'ARRETE COMPLEMENTAIRE : OUI

L'INSPECTION, LE 10/03/2006

VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS LORS DE LA PROCHAINE INSPECTION

DATE DE MISE EN CONFORMITE ATTENDUE: / /

INSPECTION EFFECTUEE LE: / /

FICHE SOLDEE

COMMENTAIRES EVENTUELS:

DRIRE

L'INSPECTION, LE 27/02/07

FICHE D'ECART DE VISITE D'INSPECTION

FICHE N° 2

Cette fiche sera publiée sur l'Internet de la DRIRE PACA
Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après l'inspection

Entreprise : ARKOPHARMA

Lieu : CARROS

Date de l'inspection: 10/03/2006

ECART AUX DISPOSITIONS DE ⁽¹⁾: *A.P. du 09.01.05* ARTICLE : *7.6.4*
CONCERNE : LA DOCUMENTATION LES EQUIPEMENTS LES EMISSIONS
(1) Indiquer sur quel texte réglementaire porte l'écart

DESCRIPTION DE L'ECART CONSTATE PAR L'INSPECTEUR :

DRIRE

- Retour à l'état de l'écopet A les canjars incendie.
→ BRS 1 -

L'EXPLOITANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE L'ECART CONSTATE PAR L'INSPECTEUR

SIGNATURE
DU REPRESENTANT
DE L'EXPLOITANT:

SIGNATURE
DE L'INSPECTEUR:

COMMENTAIRES EVENTUELS DE L'EXPLOITANT SUR L'ECART CONSTATE :

EXPLOITANT

SUITES ENVISAGEES PAR L'EXPLOITANT

ACTION(S) CURATIVE(S) ET ACTION(S) CORRECTIVE(S) DECIDEE(S), AVEC LEURS DELAIS D'APPLICATION:

Une nouvelle campagne d'affichage a été menée, depuis le jour de l'inspection;
La signalisation comporte : Les consignes en cas d'incendie
Les plans d'évacuation
La liste des personnels de secours et d'incendie

PERTINENCE DE LA (DES) ACTION(S) DECIDEE(S)

COMMENTAIRES SUR LA PERTINENCE DE LA (DES) ACTION(S) DECIDEE(S)

OUI NON

DRIRE

CONCLUSIONS

SUSCEPTIBLE DE MISE EN DEMEURE : OUI

SUSCEPTIBLE D'ARRETE COMPLEMENTAIRE : OUI

PAS DE SUITES : OUI

L'INSPECTION, LE: *10/03/2006*

VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS LORS DE LA PROCHAINE INSPECTION

DATE DE MISE EN CONFORMITE ATTENDUE: / / INSPECTION EFFECTUEE LE: / /

DRIRE

FICHE SOLDEE

COMMENTAIRES EVENTUELS:

→
Out

L'INSPECTION, LE: *27/04/07*